



Extrait du registre des délibérations
Le Grand Ouest Toulousain - Communauté de Communes
 Département de la Haute-Garonne

SEANCE DU 10 JUILLET 2023

Etaients présents : BARRERE Marie, ALEGRE Raymond, TAUZIN Christian, CHARPENTIER Stéphane, HAAS Nicole, ARDERIU François, ABDELAOUI Rachid, COURADETTE Franck, CARDEILHAC-PUGENS Etienne, LALANNE Marjorie, PASCAL Stéphane, PERRIN Marie-Paule, MERAULT Jean-Luc, GUYOT Philippe, PERREU Anita, PELLEGRINO Joseph, MORIN Pierrick, DELPECH Gérard, COHEN Pascale, BEHM Jean-François, QUEVAL Florence, TOUNTEVICH Christophe, TRIAES Jocelyne, ELHAMMOUMI Mohammed, FIERLEJ Nadine, DAGUES-BIE Philippe, VITRICE Fabienne.

Pouvoirs :

Mme GOMEZ Valérie à M. TAUZIN Christian
 Mme ANDRAU Eliane à M. ARDERIU François
 Mme TERKI Zaina à M. COURADETTE Franck
 Mme GONZALVES Jeanne à M. ABDELAOUI Rachid
 Mme BARCOS Béatrice à M. PASCAL Stéphane
 M. MAFFRE Stéfan à M. CARDEILHAC-PUGENS Etienne

M. BESSEDE Jérôme à Mme LALANNE Marjorie
 Mme DUSSAC Corinne à M. MERAULT Jean-Luc
 Mme BELMONTE Eline à M. PELLEGRINO Joseph
 Mme BELISE Marie-Cathy à Mme PERREU Anita
 Mme POCHEZ Marjorie à Mme COHEN Pascale
 M. THIELE Alexandre à M. MORIN Pierrick
 M. BARBIER Pascal à Mme QUEVAL Florence

Etaients excusés :

GOMEZ Valérie, ANDRAU Eliane, DIAZ Yvette, DALLA-BARBA Daniel, TERKI Zaina, GONZALVES Jeanne, BARCOS Béatrice, MAFFRE Stéfan, BESSEDE Jérôme, DUSSAC Corinne BELMONTE Eline, BELISE Marie-Kathy, TORIBIO Simone, LACOMBE Bernard, POCHEZ Marjorie, MARTIN Yannick, THIELE Alexandre, CARLESSO Danièle, BARBIER Pascal, MONTANT Floriane.

Secrétaire de séance : M. PELLEGRINO Joseph

Date de convocation : 04 juillet 2023
Délégués en exercice : 47
Membres Présents : 27

Vote	
Nombre de votants	: 40
Pour	: 40
Abstention	: 00
Contre	: 00
Refus de prendre part au vote	: 00

OBJET : Approbation du Plan-Climat Air-Energie Territorial du Grand Ouest Toulousain Communauté de Communes

Rapporteur : Marjorie LALANNE

Exposé des motifs :

La loi relative à la Transition Energétique pour la Croissance Verte (TECV) rend obligatoire l'élaboration d'un Plan-Climat Air Energie Territorial (PCAET) par les EPCI à fiscalité propre de plus de 20 000 habitants.

Le Grand Ouest Toulousain Communauté de Communes a initié l'élaboration de son Plan Climat Air Energie Territorial par délibération du 19 décembre 2019.

Pour rappel un PCAET comprend un diagnostic, une stratégie territoriale, un programme d'actions et un dispositif de suivi et d'évaluation. Les domaines réglementaires à traiter dans ces différentes parties sont les suivants :

- Émissions de gaz à effet de serre, dans l'objectif de les réduire ;
- Stockage de carbone, notamment dans la végétation, les sols et les bâtiments, dans l'objectif de le renforcer;



- Consommation d'énergie finale, dans l'objectif de la réduire ;
- Production et consommation d'énergies renouvelables, et d'énergies de récupération et de stockage, dans l'objectif de les développer ;
- Livraison d'énergie renouvelable et de récupération par les réseaux de chaleur, dans l'objectif de la développer ;
- Productions biosourcées à usages autres qu'alimentaires (bois, biocarburants, ...) dans l'objectif de les développer ;
- Émissions et concentration en polluants atmosphériques, dans l'objectif de les réduire ;
- Adaptation au changement climatique.

Les étapes préalables à l'élaboration du PCAET de la CC GOT ont été les suivantes :

1. **Délibération** de la collectivité en date du **19/12/2019** engageant l'élaboration du PCAET et définissant les modalités d'élaboration et de concertation,
2. **1^{er} trimestre 2020 : Information des autorités concernées** (Préfet, Préfet de région, Conseil départemental, Conseil régional, communes concernées, autorités organisatrices de la distribution d'énergie, autorité en charge du schéma de cohérence territoriale le cas échéant, chambres consulaires, gestionnaires de réseaux d'énergie).
3. **Élaboration de 2020 à 2022** du projet de PCAET et de son évaluation environnementale stratégique (EES) : séminaire des élus au 1^{er} trimestre 2021, ateliers thématiques lors des 2^{ème} et 3^{ème} trimestres 2021, réunions de travail avec les chambres consulaires et partenaires du territoire fin 2021 et début 2022. Le plan d'actions retenu se décline autour de 7 axes stratégiques :

- AXE 1 : Maitriser la consommation d'énergie des bâtiments
- AXE 2 : Produire une énergie locale
- AXE 3 : Renforcer la valeur environnementale de l'agriculture et de la forêt
- AXE 4 : Développer une économie responsable
- AXE 5 : Aménager le territoire pour moins et mieux s'y déplacer
- AXE 6 : Maitriser les risques et préserver les ressources
- AXE 7 : Mener le plan climat sur le territoire

4. **Transmission en septembre 2022 pour avis** du projet de PCAET au préfet de région et au président du conseil régional ainsi qu'à l'autorité environnementale, en charge de l'avis sur l'EES.
5. **Modification** lors du **1^{er} trimestre 2023** du PCAET et de son EES pour tenir compte de l'avis de la MRAe
6. **Consultation réglementaire du public organisée du 7 avril au 7 mai**, par voie électronique sur le site internet de la collectivité www.grandouesttoulousain.fr. Les documents étaient également consultables sur support informatique au siège de la Communauté de communes et dans l'espace France Services de Plaisance-du-Touch, où deux registres étaient tenus à la disposition du public. Une adresse mail dédiée a également été créée (pcaet@grandouesttoulousain.fr). Seule une contribution a été enregistrée. Le rapport de la consultation du public est diffusé sur le site internet de la CC GOT.

Il est donc proposé d'approuver le Plan Climat-Air-Energie Territorial ainsi modifié, qui comprend les pièces suivantes :

- Le rapport de diagnostic ;
- La stratégie territoriale et le plan d'actions,
- Le rapport d'Evaluation Environnementale Stratégique.

Ces pièces sont annexées à la présente délibération.

Le PCAET approuvé par le Conseil Communautaire sera déposé sur la plateforme informatique et mis à disposition du public à l'adresse suivante : <https://www.territoires-climat.ademe.fr>. Il sera également mis en ligne sur le site internet du Grand Ouest Toulousain : www.grandouesttoulousain.fr

Conformément au décret de 2016, un bilan sera réalisé après trois années de mise en œuvre du PCAET, et une évaluation sera réalisée au bout de six ans.

Le Comité de Pilotage sera sollicité régulièrement pour garantir la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du PCAET et faire évoluer le programme d'actions afin de l'enrichir par les nouveaux chantiers initiés par l'EPCI ou par ses partenaires.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2224-34 ;

Vu la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte et plus particulièrement son article 188 intitulé « La transition énergétique dans les territoires » ;

Vu le décret n°2016-849 du 28 juin 2016 relatif au Plan Climat-Air-Energie Territorial ;

Vu l'arrêté ministériel du 4 août 2016 relatif au Plan Climat-Air-Energie Territorial ;

Vu la délibération du 19 décembre 2019 relative au lancement et au pilotage du Plan Climat-Air-Energie Territorial de la CC GOT ;

Vu les avis de la Mission Régionale d'Autorité environnementale Occitanie en date du 24 novembre 2022, et du Conseil Régional de l'Occitanie en date du 25 octobre 2022 ;

Vu les observations formulées par le public ;

Après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

ARTICLE 1 : D'APPROUVER le Plan Climat-Air-Energie Territorial du Grand Ouest Toulousain joint en annexe ;

ARTICLE 2 : D'AUTORISER Monsieur le Président à signer dans le cadre des démarches afférentes, tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;

ARTICLE 3 : DE POURSUIVRE l'animation territoriale autour du Plan Climat afin de créer une dynamique partagée autour des questions Climat-Air-Energie, et de veiller à la mise en œuvre des actions par la Communauté de Communes et l'ensemble des acteurs du territoire.

La présente délibération a été approuvée à l'unanimité des suffrages exprimés

Dont 2 abstentions : M. MERAULT Jean-Luc, Mme DUSSAC Corinne.

*Ainsi fait et délibéré, le jour, le mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures. Pour extrait conforme.*

Philippe GUYOT,
Président

Joseph PELLEGRINO
Secrétaire de séance


